



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Synthèse du deuxième bilan annuel des obligations vaccinales du nourrisson

Juin 2021

L'extension des obligations vaccinales de 3 vaccinations à 11 vaccinations (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, infection à *Haemophilus Influenzae* de type b, infection à pneumocoque, infections à méningocoque C, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et concerne tous les enfants nés à compter de cette date. Les vaccinations sont effectuées entre l'âge de 2 mois et 18 mois et sont exigibles pour l'entrée en collectivité de ces enfants. A défaut d'une vaccination effectuée selon l'âge indiqué dans le calendrier des vaccinations, un enfant peut être admis temporairement pendant 3 mois afin que les parents puissent mettre à jour les vaccinations de leur enfant.

Un premier bilan de cette réforme a été publié en juin 2020. Il faisait état d'un large soutien par les professionnels de santé de cette mesure qui a permis de faciliter le dialogue de la majorité de ces professionnels avec leur patient sur la vaccination. L'ensemble des données recueillies a montré que cette mesure a produit des résultats positifs en particulier en termes de couverture vaccinale, y compris pour des vaccinations non soumises à l'obligation. De plus, les analyses de sécurité étaient satisfaisantes. Enfin, l'adhésion vaccinale était comparable à celle observée les années précédentes, bien que légèrement inférieure. L'évaluation du processus de contrôle de ces obligations n'avait pas démontré de difficultés majeures.

Le présent bilan concerne la deuxième année de mise en œuvre et porte sur les données de couverture vaccinale chez les enfants nés en 2018, 2019 et 2020 à la date 31 décembre 2020, les données de l'adhésion vaccinale par le biais d'enquêtes réalisées en 2020 et, enfin, sur les données de sécurité analysées sur l'ensemble des vaccinations pratiquées chez les enfants âgés de 0 à 23 mois, nés en 2018 ou en 2019, avec une mise à jour au 30 juin 2020.

Cette année a été marquée par la pandémie de COVID-19 et par une situation sanitaire, économique et sociale sans précédent. Ce contexte particulier appelle un suivi attentif des différentes données présentées ainsi qu'une interprétation prudente.

Couverture vaccinale

L'analyse des couvertures vaccinales effectuée par Santé publique France, à partir des données de remboursement des vaccins de l'Assurance Maladie montre une augmentation des couvertures vaccinales pour tous les vaccins selon les différentes cohortes de naissance.

- La couverture vaccinale du vaccin hexavalent 3 doses (DTP, Coqueluche, *Haemophilus Influenzae* de type b et Hépatite B) a augmenté de 6,4 points chez les enfants âgés de 21 mois et nés au premier trimestre 2019 (90.5%) par rapport à celle estimée chez les enfants, au même âge, nés au premier trimestre 2017 (84.1%)
- La couverture vaccinale du vaccin contre le pneumocoque a augmenté de 1.7 points chez les enfants âgés de 21 mois et nés au premier trimestre 2019 (91%) par rapport à celle estimée chez les enfants, au même âge, nés au premier trimestre 2017 (89.3%)
- La couverture vaccinale du vaccin contre le méningocoque C 1 dose a augmenté de 12.2 points chez les enfants âgés de 8 mois et nés au premier trimestre 2020 par rapport à celle estimée chez les enfants, au même âge, nés au premier trimestre 2018. La couverture vaccinale du vaccin contre le méningocoque C 2 doses a augmenté de 9.2 points entre ces mêmes cohortes de naissance.

L'augmentation est d'autant plus importante que la couverture vaccinale était faible en 2017. Les couvertures vaccinales pour les rappels et les vaccinations de la seconde année de vie n'ont pas encore atteint l'objectif de 95 %. Mais la mesure a été faite à l'âge de 21 ou 33 mois et une amélioration de la couverture est attendue au fur et à mesure que ces enfants vont grandir et entrer en collectivité.

Le premier confinement a eu un impact sur l'ensemble des recours au soin (hors COVID19) et a entraîné une baisse transitoire de la vaccination des nourrissons et des jeunes enfants. Des mesures correctrices ont été mises en place dès le printemps 2020 et se sont poursuivies durant le deuxième semestre 2020, afin de rattraper les vaccinations décalées.

Adhésion

L'adhésion de l'ensemble des français vis-à-vis de la vaccination est estimée depuis plusieurs années par l'enquête Baromètre santé. Les données de l'enquête menée en 2020 montrent une augmentation des opinions favorables. En effet, 80% des personnes interrogées déclarent être favorables à la vaccination en général. Ce résultat est supérieur de 6 points à celui de 2019 (73.9%) et s'approche des estimations d'adhésion retrouvées au début des années 2000.

La perception favorable de l'extension des obligations vaccinales dans la population française augmente également de 3 points à 66% contre 63% en 2019. Cette proportion était de 49% avant la mise en œuvre de la réforme en 2017.

- 80% des français se déclarent favorables ou très favorables à la vaccination (*Baromètre santé 2021- 13 725 personnes âgées de 18 à 75 ans*)
- 66% des français favorables à l'extension des obligations vaccinales en novembre 2020 (63% en 2019) contre 49% en novembre 2017 (*Enquêtes IFOP pour le Ministère des Solidarités et de la santé auprès d'un échantillon représentatif de français, 983 personnes en 2017, 954 personnes en 2019, 1009 personnes en 2020*)

Des actions de communication et de pédagogie sont cependant encore nécessaires en particulier en faveur des catégories socio-professionnelles les plus défavorisées. Parmi les craintes évoquées et les attentes, et malgré un bilan de pharmacovigilance rassurant, celles concernant la sécurité des vaccins restent prédominantes.

Pharmacovigilance

Le suivi de la pharmacovigilance en lien avec l'administration des vaccins a fait l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre de la réforme. Un premier bilan inédit a été effectué en 2018. Il avait couvert plusieurs années avant la mise en place de l'extension des obligations vaccinales (bilan 2012-2017 publié en juin 2019)


et durant la première année de mise en œuvre (2018), afin de permettre des comparaisons dans le temps. Les résultats de ces analyses de pharmacovigilance avaient confirmé la sécurité d'emploi des vaccins utilisés. Cette surveillance s'est poursuivie sur les enfants vaccinés en 2019. Aucun signal ou alerte particulier n'a été mis en évidence durant cette nouvelle année de surveillance.

- Sur près de 1, 4 millions de vaccinations pratiquées chez les nourrissons et les enfants âgés de 0 à 23 mois vaccinés en 2019, 235 notifications rapportant un ou plusieurs effets ou événements indésirables ont été enregistrées
- En 2019, parmi les 235 notifications, 151 (64,3%) ont été qualifiées de cas « non graves » et 84 (35,7%) de cas « graves ». La nature de ces 235 effets/événements indésirables consistait majoritairement en des troubles d'ordre général à type de fièvre, réactions au site d'injection ou de rashes.
- Les « cas graves » sont des effets indésirables connus et attendus des vaccins.

Les notifications ont augmenté de 4,8% entre 2018 et 2019. Cette augmentation a concerné majoritairement les cas « non graves » en augmentation de 14,4%. A l'inverse, les cas « graves » ont diminué de 8,7%.

Alors que l'année 2020 s'est inscrite dans un contexte sanitaire inédit en lien avec la pandémie à COVID19, ce second bilan de l'extension des obligations vaccinales du nourrisson est très positif en matière de couvertures vaccinales et d'adhésion à la réforme et à la vaccination en général. Les données de sécurité confirment la sécurité d'emploi des vaccins.

Les actions de promotion de la vaccination associée à une communication claire et transparente des pouvoirs publics doivent se poursuivre afin de consolider et amplifier les bons résultats observés en 2020 en terme d'adhésion à la vaccination. En effet, des marges de progression sont encore possibles afin d'atteindre l'objectif de santé publique fixant à 95% les couvertures vaccinales.



© Ministère des Solidarités et de la Santé, Paris, 2021
Direction générale de la santé
14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP

Document réalisé selon la charte
de Santé publique France
Édition juin 2021